



PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

Conseil de gestion
du 1^{er} avril 2016

Délibération PNMA_2016_20

Approbation du compte-rendu de séance du Conseil de gestion du 4 mai 2015

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33 et R. 334-36,
- Vu** le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** l'arrêté interpréfectoral n°2016-026 du 31 mars 2016 portant nomination au Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** la délibération PNMA_2015_02 arrêtant le règlement intérieur du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon approuve le compte-rendu de séance du Conseil de gestion du 4 mai 2015 ci-annexé.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le Président du Conseil de gestion

François DELUGA

Visa des Commissaires du gouvernement

Représentant le Préfet de la Gironde
Sous-préfète
de l'arrondissement d'Arcachon

Dominique CHRISTIAN

Représentant le Préfet maritime d'Atlantique
Directeur adjoint délégué à la mer et au littoral
DDTM de la Gironde

Ronan LE SAOUT



Compte-rendu Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 4 mai 2015

Maison des Associations à Gujan-Mestras

Étaient présents :

Président :

- François DELUGA, commune du Teich

Vice-présidents :

- Claude BONNET, SEPANSO
- Mireille DENECHAUD, union nationale des associations de navigateur (UNAN 33)
- Olivier LABAN, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- Michel SAMMARCELLI, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)

Commissaires du gouvernement :

- Dominique CHRISTIAN, sous-préfète de l'arrondissement d'Arcachon, représentant le préfet de Gironde,
- Ronan LE SAOUT, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral de la direction départemental des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33), représentant le préfet maritime de l'Atlantique.

Représentants de l'État et établissements publics :

- Laurent COURGEON, représentant le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique (DIRMSA),
- Emmanuelle BAUDOUIN, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine (DREAL Aquitaine),
- David MORDANT, chef du service mer et littoral, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33),
- Mélina LAMOUREUX, représentant le directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- Isabelle KISIELEWSKI représentant la déléguée régionale Aquitaine du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Michel DAVERAT, Conseil régional Aquitaine
- Mathieu BERGÉ, Conseil régional Aquitaine
- Catherine GUILLERM, commune de Lège-Cap-Ferret
- Jean-Guy PERRIERE, commune d'Arès
- Jean-Yves ROSAZZA, commune d'Andernos-les-Bains
- Eric COIGNAT, commune d'Andernos-les-Bains
- Daniel SUIRE, commune de Lanton
- Nathalie LE YONDRE, commune d'Audenge
- Adeline PLEGUE, commune d'Audenge
- Marie-Hélène DES ESGAULX, commune de Gujan-Mestras
- Jean-Jacques EROLES, commune de La Teste-de-Buch
- Jean-Bernard BIEHLER, commune de La Teste-de-Buch

- Yves FOULON, commune d'Arcachon

Représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès-Lège :

- Christian SALABERT, réserve naturelle nationale des prés-salés d'Arès-Lège-Cap-Ferret
- *Sylvain BRUN, réserve naturelle nationale des prés-salés d'Arès-Lège-Cap-Ferret*

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Jacqueline RABIC; comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine (CRPMEM Aquitaine)
- *Céline LAFFITTE, comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine (CRPMEM Aquitaine).*
- Jean-Michel LABROUSSE, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33)
- *Délia FAGNIOT, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33).*
- David LAMOUREOUS, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33)
- Olivier ARGELAS, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33)
- *Jean-Luc CHAUCHET, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33).*
- Pascal CHABRERIE, organisation de producteurs Pêcheurs d'Aquitaine
- *Aurélié LECANU, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)*
- Benoît BIDONDO, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- Laurent BIDART, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- Thierry LAFON, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- Alexis BONNIN, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA)
- Sandra CLAEYS, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA)
- Thibaud LOUART, union des bateliers arcachonnais (UBA)
- Alain GAUTIER, port d'Arcachon
- *Catherine COUTEAUX, Conseil général de la Gironde, direction du développement durable*
- Philippe DUMAND, chambre de commerce et d'industrie de Gironde (CCI)
- *Pascal DE LABARRIERE, chambre de commerce et d'industrie de Gironde (CCI)*
- Gilles JOACHIM et Bernard ARTIGUE, représentant le directeur de la chambre d'agriculture de la Gironde.

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Viviane LARROSE, association des pêcheurs plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA)
- *Christian MINVILLE, association de chasse maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA)*
- Fabien FOUCAUD, apckite
- *Jean BARBARY, AST canoë-kayak*
- Claude TERMINARIAS, fédération française de voile Aquitaine
- *Claude MULCEY, union nationale des associations de navigateur (UNAN 33)*
- Christine BERTRAND, comité départemental de la Gironde de la fédération d'études et de sports sous-marins (FFESSM 33)
- *Jean-Louis BECK, comité départemental de la Gironde de la fédération d'études et de sports sous-marins (FFESSM 33)*

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Jean-Marie FROIDEFOND, SEPANSO
- Jacques STORELLI, coordination environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA)
- Marie-Hélène RICQUIER, coordination environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA)
- Françoise BRANGER, Bassin d'Arcachon écologie (BAE)
- Chantal SIGRIST, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA)
- Jean MAZODIER, Captermer
- Armelle BONIN-KERDON, société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB)

Personnalités qualifiées :

- Claude FEIGNÉ
- Isabelle AUBY, Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
- Aldo SOTTOLICHIO, université de Bordeaux

Etaients excusés :

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Arnaud DE LAPASSE, commandant de la zone maritime Atlantique, ou son représentant
- Jean-Jacques CORSAN, Conseil régional Aquitaine
- Fatou DIOP, Conseil régional Aquitaine
- Jean TOUZEAU, Conseil général de la Gironde
- Dominique FEDIEU, Conseil général de la Gironde
- Alain RENARD, Conseil général de la Gironde
- Jacques CHAUVET, Conseil général de la Gironde
- Philippe DE GONNEVILLE, commune de Lège-Cap-Ferret
- Dominique PALLET, commune d'Arès
- Marie LARRUE, commune de Lanton
- Bruno LAFON, commune de Biganos
- Alain BALLEREAU, commune de Biganos
- Cyril SOCOLOVERT, commune du Teich
- Elisabeth REZER-SANDILLON, commune de Gujan-Mestras
- Daniel PHILIPPON, commune d'Arcachon
- Xavier PARIS, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)
- Dominique DUCASSE, syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du bassin d'Arcachon-Val de L'Eyre (SYBARVAL)
- Jean-Marie DUCAMIN, syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du bassin d'Arcachon-Val de L'Eyre (SYBARVAL)

Représentants du Parc naturel régional des Landes de Gascogne :

- Gisèle LAMARQUE, Conseil régional Aquitaine
- Carole VEILLARD, Conseil général de la Gironde

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- David-Franck ROUSSET, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33).
- Vincent BODIN, organisation de producteurs Pêcheurs d'Aquitaine
- Angelika HERMANN, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- Chloé SAVARIN, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- Florence VIVIER, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)

- Frédéric MORA, union professionnelle du nautisme du Bassin d’Arcachon industries nautiques (UPNBA)
- Emmanuel MARTIN, union professionnelle du nautisme du Bassin d’Arcachon industries nautiques (UPNBA)
- Jean-Marc BEAUGENDRE, union des bateliers arcachonnais (UBA)

Représentants d’organisations locales d’usagers de loisirs en mer :

- Bruno MEYRAT, association des pêcheurs plaisanciers du Bassin d’Arcachon (APPBA)
- Daniel BOUQUEY, association de chasse maritime du Bassin d’Arcachon (ACMBA)
- Pierre-Marie DECOUDRAS, fédération française de voile Aquitaine

Représentants d’associations de protection de l’environnement et du patrimoine culturel :

- Jean-Paul DAGNÉLIE, Bassin d’Arcachon écologie (BAE)
- Jean-François ACOT-MIRANDE, Association pour le Développement Durable du Bassin d’Arcachon (A2DBA)
- Franck JOUANDOUDET, Captermer
- Madeleine DESSALES, société d’Histoire et d’Archéologie d’Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB)

Personnalités qualifiées :

- Stéphane LARQUEY, lycée professionnel maritime de Ciboure, pouvoir donné à Jean-Michel LABROUSSE.

Sommaire

1	Approbation de l’ordre du jour.....	5
2	Rappel des règles relatives à la composition et au déroulement des Conseils de gestion.....	5
3	Approbation du relevé de décisions du Conseil de gestion du 23 février 2015.....	5
4	Compte-rendu du Bureau du 17 mars 2015.....	6
	4.1 Gestion de la RNN du Banc d’Arguin	6
	4.2 Redevance sur les mouillages	6
5	Avis sur le recrutement de la directrice-déléguée	6
6	Présentation du projet de Plan de gestion et mise en place des Groupes de travail.....	7
7	Approbation des délégations de compétences du Conseil de gestion au Bureau du PNMBA..	8
8	Questions diverses.....	9
	8.1 Information sur les moyens pour 2015 et les perspectives	9
	8.2 Les locaux du PNMBA.....	9
	8.3 La pratique du kitesurf	10

La réunion est introduite par François DELUGA, Président du Conseil de gestion.

1 Approbation de l'ordre du jour

François DELUGA annonce l'ordre du jour, transmis à chaque membre avec l'invitation :

- 1) Approbation du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil de gestion
- 2) Compte-rendu de la réunion du Bureau du 17 mars 2015
- 3) Avis sur la nomination de la Directrice déléguée
- 4) Présentation du Plan de gestion et mise en place de groupes de travail
- 5) Questions diverses

François DELUGA propose de rajouter un point concernant l'approbation des délégations de compétences du Conseil de gestion au Bureau du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

Décision	L'ordre du jour modifié est adopté.	-
----------	-------------------------------------	---

2 Rappel des règles relatives à la composition et au déroulement des Conseils de gestion

Pierre LECA rappelle plusieurs points suite aux différentes questions faisant suite à l'envoi des invitations pour ce Conseil de gestion :

- Au Conseil de gestion, des titulaires et des suppléants sont nommés : soit le titulaire soit le suppléant soit les deux siègent. En cas d'absence du titulaire et du suppléant, la structure n'est pas représentée. Seules les personnes qualifiées disposent d'une procuration. Les services de l'État peuvent se faire représenter par une personne de leur service. En cas d'absence du Préfet de région et du Préfet maritime de l'Atlantique, Dominique CHRISTIAN, la sous-préfète d'Arcachon tient le rôle de commissaire du gouvernement ainsi que Ronan LE SAOUT qui représente le Préfet maritime.
- Les Conseils de gestion et les Bureaux sont à huit-clos donc ni public ni journalistes à l'intérieur de manière à avoir une certaine liberté de débats. Les enregistrements des réunions sont internes et servent uniquement de base de travail.

Pierre LECA remercie Marie-Hélène DES ESGAULX, sénatrice-maire de Gujan-Mestras, d'avoir mis à disposition la salle de la maison des associations. Cette salle permet de recevoir non seulement les titulaires mais aussi les suppléants. Les lieux de réunion vont tourner et selon la taille des salles, les suppléants seront invités ou pas.

Pour le Bureau du Conseil de gestion, il n'est pas prévu de suppléance.

3 Approbation du relevé de décisions du Conseil de gestion du 23 février 2015

Le relevé de décisions du Conseil de gestion du 23 février 2015 est adopté à l'unanimité.

Décision	Le relevé de décisions du Conseil de gestion du 23 février 2015 est adopté.	-
----------	---	---

4 Compte-rendu du Bureau du 17 mars 2015

L'ordre du jour du Bureau du 17 mars 2015 était le suivant :

- 1) Fonctionnement d'un PNM
- 2) Mise en place du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
- 3) Calendrier pour l'élaboration du Plan de gestion
- 4) Questions diverses :
 - Gestion de la RNN du Banc d'Arguin
 - Redevance sur les mouillages

Les deux premiers points sont abordés de manière plus approfondis dans les points suivants de l'ordre du jour de ce Conseil de gestion.

Le calendrier pour l'élaboration du Plan de gestion fait partie de l'ordre du jour de ce Conseil de gestion.

4.1 Gestion de la RNN du Banc d'Arguin

La création du PNMB ne change en rien la gestion de la RNN du Banc d'Arguin : la SEPANSO reste gestionnaire. Il en est de même pour la RNN des prés salés d'Arès – Lège-Cap-Ferret dont l'ONCFS est le gestionnaire.

Les RNN sont des espaces particuliers du PNMB avec une cohérence recherchée entre leurs plans de gestion et celui du Parc. Le PNM devra prendre en compte dans son Plan de gestion des objectifs de chaque RNN.

La procédure de modification du décret de la RNN du Banc d'Arguin est en cours et touche à sa fin. La proposition de modification du décret par le préfet a été transmise au ministère. Le rapporteur du CNPN viendra sur place dans les prochaines semaines.

4.2 Redevance sur les mouillages

Paul GIACOBBI, président de l'exécutif de Corse et président de l'AAMP, a demandé à mettre en place une redevance sur les mouillages pour la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio. Pour ne pas créer un particularisme corse, un texte a été déposé à l'Assemblée Nationale. Seules les collectivités territoriales gérant des réserves naturelles marines pourraient mettre en place cette redevance sur les mouillages. En France, il n'existe que deux collectivités qui répondent à ces critères :

- La Collectivité territoriale de Corse : RN de Scandola, RN des Bouches de Bonifacio et RN des îles de Finocchiarola,
- Le Conseil départemental des Pyrénées orientales : Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls.

5 Avis sur le recrutement de la directrice-déléguée

La directrice-déléguée du Parc est nommée par le Directeur de l'Agence des aires marines protégées après avis du Conseil de gestion.

La directrice-déléguée est rattachée à 2 lignes hiérarchiques :

- Le Directeur de l'AAMP,
- Le Président du Conseil de gestion.

Afin de recueillir l'avis du Conseil de gestion dans les meilleures conditions, le processus de recrutement a associé au sein du jury : le Président du PNMB, les vice-présidents, la sous-préfète d'Arcachon, le directeur du département des parcs naturels marins de l'AAMP ainsi que la secrétaire générale de l'AAMP.

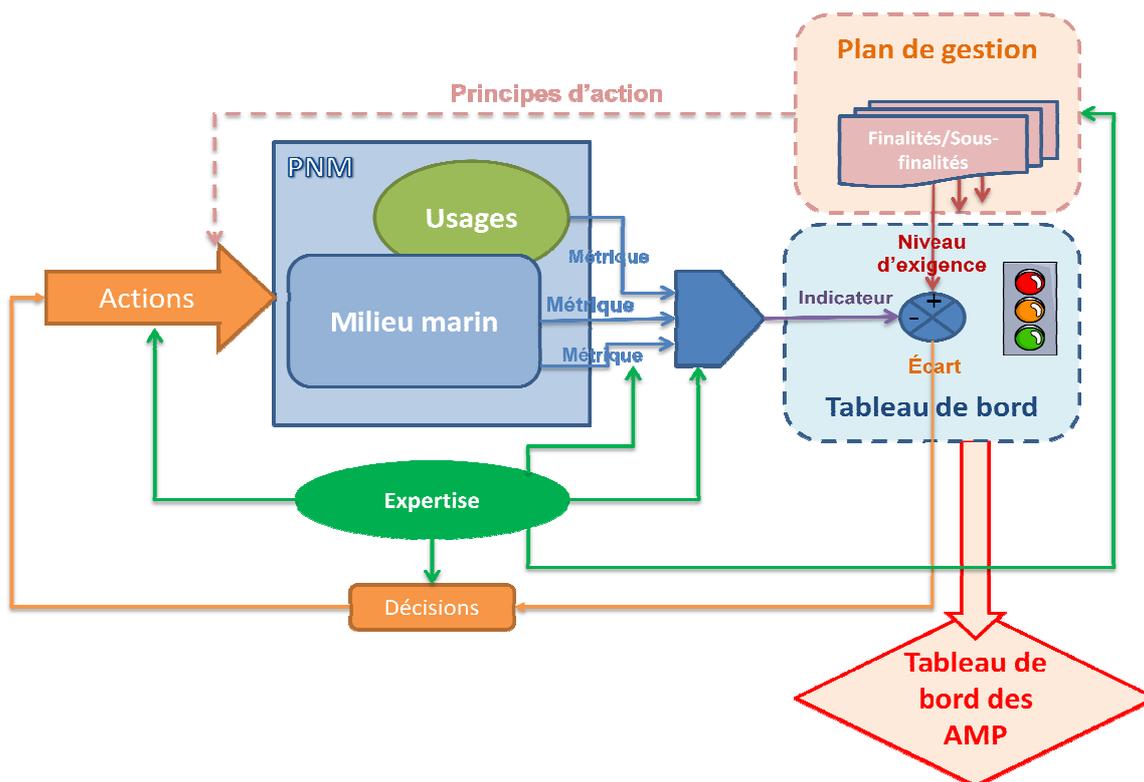
Parmi les candidats auditionnés, le jury a retenu Melina ROTH, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, expérimentée dans la gestion des espaces naturels et actuellement chef de service au Parc amazonien de Guyane.

L'avis du Conseil de gestion est sollicité sur la nomination de Melina ROTH au poste de directrice-déléguée du PNMBA.

Délibération **Le Conseil de gestion émet un avis favorable à la nomination de Melina ROTH en tant que directrice-déléguée du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.** PNMA_2015_05

6 Présentation du projet de Plan de gestion et mise en place des Groupes de travail

Le Plan de gestion du Parc constitue sa feuille de route à 15 ans dans le cadre défini par les 7 orientations de gestion figurant dans le décret de création. Pour chaque finalité ou objectif à long terme, des niveaux d'exigence et des indicateurs, sous forme de tableau de bord, sont fixés, traduisant l'ambition du Conseil de gestion sur chacune des thématiques abordées. Le Plan de gestion comporte également une carte des vocations constituant une synthèse et une traduction spatiale des finalités au regard des enjeux identifiés.



Afin de faciliter l'avancement et le suivi de la démarche, il est souhaitable de mettre en place :

- un Comité de pilotage (Bureau et les présidents de Commissions),
- des Commissions thématiques,
- des ateliers faisant appel à des personnes spécialisées dans les sujets traités.

Plusieurs phases sont nécessaires dans le processus d'élaboration du Plan de gestion dont le calendrier pourrait être le suivant :

Phase	Objet	Principalement qui ?	Approx. quand ?
Phase 0	Phase d'appropriation de la démarche et de définition de la gouvernance	Conseil de gestion, comité de pilotage et équipe du Parc	Avril à septembre 2015
Phase 1	Phase d'expression et de recueil des attentes des acteurs à long terme (15 ans), qui débouche sur des pistes de finalités/sous-finalités, ainsi que sur des éléments d'état des lieux.	Acteurs via les Commissions thématiques, le Conseil de gestion, le Copil et l'équipe du Parc	Octobre 2015 à janvier 2016
Phase 2	Phase de hiérarchisation / consolidations des finalités et sous-finalités.	Conseil de gestion, Copil et équipe du Parc. Présentation aux commissions thématiques	Février à avril 2016
Phase 3	Consolidation des éléments d'état des lieux et définition des niveaux d'exigence et des indicateurs.	Experts, Conseil de gestion, Copil et équipe du Parc	Mai à septembre 2016
Phase 4	Définition de la stratégie d'actions, des principes d'actions et de la carte des vocations	Conseil de gestion, Copil et équipe du Parc	Octobre à décembre 2016
Phase 5	Phase de rédaction finale.	Equipe du Parc	Janvier à mars 2017
Phase 6	Processus d'approbation du Plan de gestion	Approbation par le Conseil de gestion Avis du Conseil scientifique de l'Agence. Consultation du public. Approbation par le Conseil d'Administration de l'Agence.	Avril au 4 juin 2017

Il est proposé de commencer, dès maintenant, à réfléchir à la mise en place de l'organisation de la gouvernance du Plan de gestion.

Dans un premier temps, des commissions thématiques, avec ou sans groupes de travail, vont être mises en place. Par exemple : patrimoine naturel, usages, éducation et patrimoine culturel...

Dans chaque Commission, un président, faisant partie du Conseil de gestion, sera élu et fera partie du Comité de pilotage.

Il est nécessaire d'avoir une transversalité à tous les niveaux et de tenir compte des travaux de la mission d'étude.

7 Approbation des délégations de compétences du Conseil de gestion au Bureau du PNMBA

Il est proposé que le Conseil de gestion donne délégation de compétences au Bureau selon les termes suivants :

- se faire communiquer auprès de l'autorité chargée de son élaboration, tout projet de plan, schéma, programme ou autre document susceptible d'avoir des effets sur la qualité du milieu ou la conservation des habitats naturels et des espèces du Parc naturel marin, à l'exception des activités de la défense nationale ;
- émettre des avis sur ces documents ;
- se prononcer sur les demandes d'autorisations d'activités, tel que prévu au 6° de l'article R.334-33, à l'exception des avis conformes.

Le Bureau doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation, à la plus proche réunion du Conseil de gestion.

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil de gestion donne un avis favorable à ces délégations de compétences.

Délibération

Le Conseil de gestion émet un avis favorable aux délégations de compétences du Conseil de gestion au Bureau du PNMBA.

PNMA_2015_06

8 Questions diverses

8.1 Information sur les moyens pour 2015 et les perspectives

Les moyens mis à disposition par l'AAMP seront amenés à monter en puissance au fur et à mesure de la mise en place du Parc.

Pour l'année 2015, année d'installation et de mise en route du Parc, les moyens sont établis comme suit :

- Equipe constituée d'une directrice-déleguée, de 4 chargés de mission (dont 2 sur le projet Life Pêche à Pied) et un emploi administratif (contrat d'emploi aidé) ;
- Budget de fonctionnement d'environ 240 000 euros, dont 150 000 euros de masse salariale.

Tant que le Parc est en phase d'élaboration de son Plan de gestion, l'équipe est constituée de chargés de mission, d'un chargé de communication et d'une assistante administrative. Son budget est principalement dédié à l'élaboration du Plan de gestion et au fonctionnement des instances. Quelques actions de préfiguration peuvent être mises en place pendant cette période.

Lorsque le Parc sera opérationnel et doté d'un Plan de gestion, l'équipe sera complétée avec notamment des agents de terrain. L'objectif est d'atteindre 20 à 25 personnes, réparties entre les deux services « ingénierie » et « opérations », et un budget d'environ 1 à 1,5 millions d'euros.

8.2 Les locaux du PNMBA

Les besoins, pour accueillir l'équipe du PNMBA à l'heure actuelle, sont d'environ 100 à 150 m². L'idéal serait qu'ils soient situés près de l'eau, accessible à l'ensemble des communes du Bassin et bien placés par rapport aux administrations et aux axes de circulation. Ce sont des locaux provisoires.

Au niveau départemental, il n'existe pas de locaux disponibles.

Dans le secteur privé, les prix sont très élevés.

Plusieurs propositions sont en cours :

- Proposition de François DELUGA au Teich : location disponible d'environ 150 m² ;
- Proposition d'Alain GAUTIER à Arcachon : location de bureaux au pôle nautisme, environ 127 m² avec les places au port comprises ;
- Proposition d'Olivier LABAN à Gujan-Mestras : proposition de mise à disposition d'une partie du terrain de la CRCAA pour des Algeco pour les bureaux, le CRCAA mettant également à disposition sa salle de réunion ;
- Proposition de Jean-Yves ROSAZZA à Andernos-les-Bains : environ 100 m² de locaux neuf disponibles.

Le Président du Conseil de gestion remercie les membres du Conseil de gestion pour leurs propositions.

8.3 La pratique du kitesurf

Fabien FOUCAUD, représentant les sports de glisse, présente la problématique du kitesurf interdite depuis 10 ans sur le Banc d'Arguin.

Depuis 1999, la pratique de ce sport de glisse était libre. En 2004, à la demande de la SEPANSO, un arrêté est pris visant l'interdiction de la pratique du kitesurf sur l'ensemble du périmètre sans concertation avec les pratiquants ou les fédérations.

Lors de l'enquête publique relative au nouveau décret de la RNN du Banc d'Arguin, 41 courriers ont été envoyés par des pratiquants indiquant que le périmètre de la RNN empiétait sur la dernière zone autorisée localement pour cette pratique.

Il souhaite que soit établi un groupe de travail avant l'été sur ce sujet afin d'obtenir une abrogation du décret de 2004 et la recherche d'un compromis qui évite la pratique sauvage, contreproductive.

Pierre LECA rappelle qu'un PNM ne peut faire abroger un décret, seuls les services de l'État sont compétents en la matière. A l'heure actuelle, l'équipe du PNM n'étant pas en place, il n'est pas envisageable de mettre en place des groupes de travail, même si le sujet est intéressant et important.

Par ailleurs, le PNM ne pourra pas dès l'été porter une position par anticipation de son Plan de gestion.

De plus, la RNN du Banc d'Arguin se situe sur le PNM mais c'est le gestionnaire de la réserve qui reste seul décideur en ce qui concerne la pratique de cette activité sur la zone.

L'ordre du jour et les questions étant épuisées, le Président remercie tous les membres présents et lève la séance.

Tableau des décisions

Intitulé		
Décision	L'ordre du jour modifié est adopté.	-
Décision	Le relevé de décisions du Conseil de gestion du 23 février 2015 est adopté.	-

Tableau des délibérations

	Intitulé	N° délibération
Délibération	Le Conseil de gestion émet un avis favorable à la nomination de Melina ROTH en tant que directrice-déléguée du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.	PNMA_2015_05
Délibération	Le Conseil de gestion émet un avis favorable aux délégations de compétences du Conseil de gestion au Bureau du PNMB.	PNMA_2015_06